



N° de résolution  
ou annulation

2017-11-01

2017-11-02

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Motte, qui se tenait le 6 novembre 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillers Elizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers François Descarreaux, Claude Hénault et Clermont Ricard. Le conseiller François Baugée avait motivé son absence. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
- 3.1 Location/Achat : Tracteur de marque Kubota
- 3.2 Travaux PAARRM (Pose de glissières de sécurité)
4. Période de questions
5. Tour de table des conseillers
6. Clôture de l'assemblée
7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance
- Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue à madame Taschereau la seule citoyenne présente dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller François Descarreaux.

3. Affaires nouvelles

- 3.1 Location/Achat : Tracteur de marque Kubota

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées au cahier de charge pour le déneigement du rang Sud-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit effectuer le déneigement et le sablage du stationnement de la mairie, de la patinoire, de la rue de l'Église, ainsi que les sorties des deux (2) ponts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à la location/achat d'un tracteur Kubota afin de pouvoir effectuer le déneigement et le sablage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** QUE l'analyse des soumissions a eu lieu le lundi 6 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE IL EST,**

**PROPOSÉ PAR :** François Descarreaux

**APPUYÉ PAR :** Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que la Municipalité de La Bostonnais accepte de procéder à la location/achat du tracteur Kubota auprès de l'entreprise Le Groupe Lafrenière Tracteur au montant de 82 000 \$ avant taxes, répartie sur 84 mois (7ans) au paiement mensuel de 1 191.93 \$ avant taxes comme stipuler au contrat.

Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de La Bostonnais les documents requis pour l'acquisition.

**3.2 Travaux PAARM  
(Pose de glissières de sécurité)**

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu de modifier la résolution 2017-07-09 car le type de travaux effectués ne répond pas aux critères d'admissibilité du programme PAARM;

**CONSIDÉRANT** QUE les travaux ont quand même été effectués par l'entreprise 9157-5100 Québec Inc, M. Jean-François Cantin, il y donc lieu de puiser à même le fond des carrières et sablières le montant total de la facture pour les travaux effectués;

**CONSIDÉRANT** QUE la Municipalité doit effectuer des travaux avant le 16 février 2018 date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux. Après cette date, la contribution deviendra nulle et sans effet;

**CONSIDÉRANT** QUE des travaux d'installation de glissière de sécurité étaient prévus au km 11,5 et qu'il est nécessaire de procéder à l'installation de ceux-ci avant la saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité accepte d'octroyer le contrat d'installation de glissière de sécurité à l'entreprise Renoflex Inc (9065-5267 Québec Inc.) au montant de 5 737,25 \$ taxes incluses.

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au contrat.



N° de résolution  
ou annulation

2017-11-03



N° de résolution  
ou annulation

- 4. Période de questions
- 5. Tour de table des conseillers
- 6. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Descarreaux

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 40.

  
**Michel Sylva, maire**

  
**Josée Cloutier, directrice générale**